

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 3 (1895)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Mission d'un bailli bernois à la cour de Sicile en 1715  
**Autor:** Vuilliemin, Ch.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-5294>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Mais cette persévérance, cette fermeté de caractère, cette indomptable énergie, se sont manifestées d'une manière autrement significative dans les siècles suivants, lorsque nos pères, brisant les liens de la féodalité et lui arrachant lambeau par lambeau ses franchises et ses prérogatives, marchaient à la conquête des droits individuels et des libertés municipales qui forment, elles aussi, un des plus beaux fleurons du patrimoine national.

Maurice CARRON,  
archiviste de Bagne.

---

### MISSION D'UN BAILLI BERNOIS A LA COUR DE SICILE EN 1715

L'*Allgemeine Schweizer Zeitung* a publié en feuilleton le récit d'une mission diplomatique à Thonon, d'après le rapport présenté le 23 août 1715 à LL. EE. de Berne par le bailli de Morges, Jean Frisching. Nous regrettons de ne pouvoir conserver à cet extrait la saveur toute particulière que lui donne l'original, fortement teinté de Bernois, comme c'était admis dans les actes officiels de l'époque. Le dit bailli avait été chargé par son gouvernement d'aller présenter une réponse à la lettre par laquelle le duc Victor-Amédée de Savoie avait notifié son élévation au trône royal de Sicile, que venait de lui conférer le traité d'Utrecht. Le roi séjournait momentanément à Thonon et les messieurs de Berne avaient voulu profiter de la circonstance pour faire acte de politesse vis-à-vis de leur auguste voisin.

Quoique souffrant d'une fièvre intermittente, dont les accès se renouvelaient chaque jour, à la même heure, le bailli ne voulut pas se soustraire à

une mission qu'il considérait comme une haute marque de confiance de la part de ses gracieux seigneurs et maîtres, et désira ne pas remettre en d'autres mains une affaire à ses yeux de si grande importance. Au reçu de l'avis de Berne, qui lui parvint le 26 juillet, il fit immédiatement équiper la plus belle barque de la flotte de guerre qu'entretenait alors le gouvernement bernois dans le port de Morges. A l'avant, sur la proue, était un grand ours sculpté et repeint à neuf ; à la poupe, la grande bannière aux couleurs de LL. EE., également avec l'ours ; au milieu, tous les mâts et voiles avec les banderoles, fanions, flammes et pavillons flambés de rouge et noir. Plusieurs messieurs de Morges et de Lausanne s'étaient offerts pour faire partie de l'escorte, mais six seulement avaient été agréés « après sérieuse recommandation de répondre avec prudence aux questions qui pourraient leur être adressées et d'user de réserve dans leurs compliments. »

Ces messieurs devaient se présenter habillés de noir. Pour l'équipage on avait choisi douze des meilleurs matelots, en costume uniforme : habit bleu, bas rouges et chapeau galonné d'or ; les quatre huissiers du Château, en manteaux neufs, et quelques valets, à la livrée du bailli, complétaient l'expédition.

Le lundi 29 juillet, Frisching passa le lac ; à mi-chemin vint à sa rencontre un bateau avec quelques messieurs, qui, au nom d'une députation genevoise, déjà installée à Thonon, devaient indiquer aux Bernois la place d'abordage et leur quartier. Aussitôt après son débarquement, Frisching vit venir au devant de lui les députés genevois, et fit les démar-

ches nécessaires pour obtenir une audience de Sa Majesté, toutes choses dont il rend très consciencieusement compte à ses seigneurs et maîtres.

Le premier ministre, marquis de St-Thomas, le présenta au grand maître des cérémonies, chevalier de la Roque, qui l'avisa le soir, à six heures, que l'audience avait été fixée au lendemain, à dix heures et quart.

Le mardi, de bonne heure déjà, Frisching vit le roi passer à pied près de sa demeure, dans la direction de Ripaille. « Sa Majesté, écrit Frisching avec satisfaction, s'arrêta longtemps sur le chemin au dessus de la barque bernoise, et s'adressa amicalement aux matelots, qui lui donnaient les titres d'Excellence et de Monseigneur ; ils lui répondirent de telle façon qu'il se montra excessivement satisfait et que le lendemain, rencontrant l'un d'eux, il l'appela à lui avec ces mots : *Eh donc ! grosse barbe, viens moy raisonner encore !* On se représente combien cela dut réjouir les messieurs de Berne !

Au coup de dix heures, Frisching se mit en marche pour la cour avec son escorte. On lui avait envoyé une voiture pour le prendre, mais il la refusa, vu la courte distance, et ne jugeant pas convenable que le serviteur de Leurs Excellences de Berne figurât dans un équipage étranger. En arrivant près de la cour, il vit la garde prendre les armes, et à mesure qu'il approchait, il sentait, assure-t-il, croître son embarras, à la pensée qu'il n'avait autre chose à remettre qu'un simple pli. Aussi fit-il envoyer un message au maître des cérémonies pour lui répéter expressément ce qui en était. Son avis resta sans réponse, et il fut immédiatement accompagné au haut de l'escalier. A

l'entrée de l'appartement du roi était toute la cour, et entre autres personnages, le ministre bien connu Mellarède ; une portière s'écarta et Frisching se trouva, avec sa lettre à la main, en présence du roi qui, la tête couverte, était debout au milieu de la salle. « Avant de m'avancer vers lui, écrit notre ambassadeur, je jetai fort heureusement les yeux à mes pieds et m'aperçus qu'il y avait un petit seuil et un petit pas, autrement j'aurais infailliblement culbuté et déposé la missive de leurs Seigneuries avec le nez sur les pieds du roi. » Sa Majesté tira son chapeau, puis le remit, sur quoi Frisching lui présenta la pièce avec une courte allocution — « non pas en allemand, attendu, dit-il, que je ne revêtais pas mon caractère ordinaire, mais en français ». Le roi lui répondit, après quoi la conversation devint plus libre, Sa Majesté lui faisant de nouveau compliment sur la beauté du bateau bernois, qui lui semblait tout semblable à un des siens, en Sicile ; mais il loua tout particulièrement les troupes bernoises qui étaient à son service, avec mention spéciale du colonel Hackbrett, pour sa vaillante et prudente conduite en toute occasion, ainsi que pour sa parfaite justice vis-à-vis de ses soldats.

Frisching, qui, lui-même, avait été précédemment au service étranger, en Hollande, fut très sensible à ce compliment et déclare que pareil éloge n'était pas seulement un honneur pour l'Etat de Berne, mais une bonne recommandation et une gloire pour toute la nation.

L'entrevue avec le roi dura à peine un quart d'heure. Sa Majesté souleva de nouveau son tricorne et Frisching fut libre de se retirer. Mais à

peine était-il dehors, que le grand maître des cérémonies s'emparait de nouveau de lui, et le conduisait, à son grand embarras, dans les appartements de la reine. « Avant que j'eusse eu seulement le temps, écrit-il, de réfléchir en quels termes je voulais l'aborder, je me trouvais déjà devant elle. Lui adresser un compliment au nom de Vos Seigneuries pour son élévation au trône de Sicile, me semblait dépasser ma mission et je ne voulais pas m'exposer à déplaire à mon haut gouvernement ; m'approcher de Sa Majesté avec toutes les cérémonies précédentes et puis rester là sans mot dire, vu qu'elle gardait elle-même le silence, cela me sembla ridicule, et plus digne d'un poisson que d'un député, en sorte que je m'en tirai de mon mieux avec quelques mots de circonstance. » — Il reproduit son petit discours, qui se bornait, en effet, de nouveau, à quelques belles paroles et flatteries, auxquelles la reine répondit avec la même prudence, en accentuant particulièrement la bonne entente entre son époux et l'Etat de Berne. Elle loua de plus, comme lui, les troupes bernoises qui se trouvaient au service de Sicile, et Frisching lui retourna le compliment, en disant qu'elles ne se trouvaient évidemment pas trop mal au service de Sa Majesté, puisqu'elles avaient si aisément consenti à passer la mer, chose contre laquelle pourtant elles se regimbaient toujours, les capitulations portant expressément le « Pas outre mer ». Sur quoi la reine répondit en riant : « Je ne saurais le leur reprocher, et si j'étais un soldat des messieurs de Berne, j'en ferais autant et je ne permettrais pas qu'on oubliât le « pas outre mer » inscrit en gros caractère dans ma capitulation, car

on risque de rencontrer parfois de vilains perroquets... » Comme elle demandait à Frisching s'il en avait fait lui-même l'expérience, il répondit que oui, mais il mentionne sur son rapport qu'il n'aurait osé dire en quelle occasion, puisque c'était avec le défunt roi d'Angleterre, à l'époque de la Révolution! Cette seconde audience terminée, Frisching retourna à son quartier. Mais il y était à peine arrivé que se présentèrent de nouvelles surprises. C'étaient rien moins que vingt serviteurs de la cour. Les cinq premiers portaient cinq vases avec des *confitures sèches*<sup>1</sup>; d'autres suivaient avec des oranges et des citrons; après eux, cinq avec des vins exquis et des liqueurs, puis cinq encore avec toutes espèces de volailles vivantes: poulets, chapons, canards, pigeons, et pour finir, deux avec un gros veau du Piémont déjà égorgé. Ils mirent tout cela sur le plancher de la chambre, aux pieds du bailli tout étonné. Interdit et ne sachant comment remuer au milieu de tout ce monde emplumé, qui piaillait à rendre impossible de plus s'entendre soi-même, il voulait donner au cuisinier-chef, conducteur de la bande, une demi-douzaine de doublons comme trinkgeld, mais celui-ci refusa de la manière la plus catégorique. Après cela, invité à dîner par messieurs les députés genevois, il accepta, vu que, faute d'un cuisinier et d'ustensiles de cuisine, il n'aurait su que faire avec toutes ses provisions. Après le départ des Genevois, qui étaient fort pressés, le bailli se rendit encore une fois le soir à la cour pour remercier de l'hospitalité et prendre congé. A cette occasion, le roi entama avec lui une conversation sur le climat de la rive droite

<sup>1</sup> En français dans le rapport.

du lac et le vin qui y croît, sur quoi Frisching s'empessa naturellement de trouver tout beaucoup meilleur, beaucoup plus beau et beaucoup plus savoureux sur la côte de Savoie que sur celle du Pays de Vaud.

On lui présenta encore le jeune prince et la visite officielle de congé fut fixée au lendemain, mercredi. Celle-ci faite, Frisching s'empessa de retourner chez lui et de faire ses préparatifs de départ. Mais comment il allait s'y prendre avec toute sa volaille gloussante, caquetante et roucoulante, il ne le savait trop au premier abord ; traîner toute cette basse-cour en bas la colline, sous les yeux du public, cela ne lui allait décidément pas ; la laisser là tout simplement aurait pu, se figurait-il, être considéré comme un acte de mépris. En conséquence, il fit prier les capucins de venir chercher le tout, ce qu'ils acceptèrent avec autant de plaisir que d'empressement. Le père gardien vint lui-même en personne le remercier. Quant aux autres présents, le bailli en fit placer une partie, entre autres la confiture sèche, dont le transport lui causait un peu d'embarras, sur une table, comme cadeau à la dame qui avait mis son appartement à sa disposition. Celle-ci, une fille du sénateur de Loysinge, accueillit avec grande joie cette attention. Tout le reste, empaqueté dans cinq caisses et autant de ballots, fut expédié sur la barque. A deux heures après midi, le grand maître des cérémonies remit encore au bailli la réponse au gouvernement bernois, et sortant un précieux anneau de diamant, le mit au doigt du député de Berne, en témoignage de gracieuse amitié de son souverain. Frisching fit, dit-il, « ce qui est d'usage en pareille circonstance », et se rendit, avec de

nouvelles expressions de reconnaissance au bateau, où il fut encore accompagné par le premier magistrat de Thonon. A deux heures et demie, le bateau levait l'ancre et arriva à Morges à sept heures. Sur le port, il y avait foule, en sorte que monsieur le bailli eut grand'peine à se frayer un passage. Il fit escorter au château, avec toutes formes de respect, les présents qu'il rapportait, et cela par ses matelots qui, tête nue et marchant à la file, tenaient chacun une caisse en mains. Madame la baillive en fit six parts et les distribua aux dames des messieurs qui avaient accompagné son époux dans sa haute et importante mission. Frisching envoya au grand maître des cérémonies, par un bateau spécial, une montre d'or anglaise de la valeur de vingt louis, avec un billet auquel ce dignitaire répondit dans les termes les plus amicaux. Quant à l'anneau de diamant, il l'adressa avec la réponse royale, en haute soumission et profond respect, à ses gracieux seigneurs et maîtres de Berne.

Ajoutons que le bailli put conserver son anneau et qu'on lui bonifia ses frais de voyage, ainsi que le prix de la montre. Les messieurs de Berne lui témoignèrent en même temps par là leur gracieuse satisfaction pour la manière prudente et avisée dont il s'était acquitté de sa mission.

Le 12 août, il leur rendit compte personnellement à Berne. C'est dans la séance de l'après-midi de ce jour qu'il fut chargé de rédiger, avec tous ses détails, la relation orale qu'il venait de faire et de l'adresser à la chancellerie bernoise, où elle se trouve encore actuellement classée à l'article *Savoie*.

Ch. VULLIEMIN, (trad.)